

CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE FLAMANVILLE

Compte rendu de la séance du 14 Avril 2021

Membres en exercice : 11 Date de la convocation : 06/04/2021
Présents : 10 Date d'affichage : 06/04/2021
Votants : 11

Le mercredi quatorze avril de l'année deux mille vingt et un, à 18 heures,
Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain PETIT, Maire.

Étaient présents : Alain PETIT, Benoît LEMERCIER, Emmanuel FECAMP, Maryse FONTENAY, Christophe CHOLLET, Mickaël ANQUETIL, Martine DUFILS, Dominique SURAIS, Olivier LETELLIER, Jocelyne DUCOUROY

Monsieur Alain PETIT, Maire ouvre la séance

Excusez : Nicolas BUNIAS donne pouvoir à Alain PETIT

Maryse Fontenay est désignée comme secrétaire de séance.

PRÉSENTATION DU PROJET RÉSIDENCE SÉNIORS PAR LOGÉO SEINE

Madame Hâté de Logéo Seine et Monsieur CREVEL de ATAUB Architecte font la présentation de leur proposition qui n'est encore qu'une première intention, celle pourra ajuster selon les besoins de la commune dans la limite des faisabilités techniques et dans le respect de l'équilibre financier de l'opération.

- ✚ Programme de 18 logements, reposant sur une mixité :
 - de produits (10 T2 et 8 T2 bis). Il est évoqué la possibilité de supprimer les T2 bis et de les remplacer par des T2 ou T3 pour élargir l'accessibilité aux jeunes couples avec un enfant afin de donner un aspect intergénérationnel à la résidence.
 - de financements (5 PLAI, 7 PLUS et 6 PLS). Il est proposé d'étudier la possibilité de diminuer un peu le nombre de PLAI. En effet, il s'agit d'un point d'attention de l'Etat qui exige un minimum de 25% de l'opération. Il sera donc peut être envisageable d'en supprimer 1 ou 2 mais pas plus surtout que notre territoire manque de logements PLAI et que 6 à 7 personnes âgées sur 10 peuvent correspondre aux plafonds de ressources. C'est pourquoi, il serait également intéressant de croiser cette donnée avec la « liste d'attente » de la commune pour connaître le nombre de foyers pouvant y prétendre.
- ✚ Labellisé ASV (adaptation de la société au vieillissement)
- ✚ La SHAB minimale à atteindre pour garantir l'équilibre de l'opération est de 1 097 m². Il est demandé de réaliser des jardins sur la partie arrière
- ✚ Le conseil demande à diminuer la surface foncière pour la porter à 5 000 m² en condensant le projet et ainsi réduire le coût d'acquisition foncière. Il conviendra ensuite de caler une substitution.
- ✚ L'opération pourrait être recalée à 15/16 logements en intégrant 3 à 4 logements familiaux.
- ✚ Le projet sera orienté « seniors » au travers d'agréments spécifiques qui seront solliciter pour une partie des logements, suivant les évolutions récentes en Seine-Maritime
- ✚ En complément des logements, des services, à co-construire avec la commune, seront accueillis au sein de la salle polyvalente, pour laquelle il est envisagé une maîtrise d'ouvrage déléguée à Logéo Seine. C'est-à-dire que la commune donnera mandat à Logéo Seine qui se chargera également de monter tous les dossiers nécessaires à construction de la salle, ainsi que toutes les demandes de subventions auxquelles la commune pourrait prétendre.

- ✚ Les attributions : La commune siègera à la commission d'attribution et la première se tiendra en Mairie. La commune disposera d'une voix pour chacun des dossiers présentés. Elle pourra également réserver entre 7 et 8 logements pour des candidats qu'elle aura choisis.
 - Les logements qui disposeront d'un agrément ASV feront l'objet de proposition de candidats par la commune et soumis à la commission d'attribution qui vérifiera l'éligibilité du candidat ou ménage (adéquation taille logement et ressources, respect des plafonds de ressources),
 - Pour les autres logements en agrément logement social classique, la commune disposera d'un droit de désignation pour 20% des logements,
 - Au-delà de ces logements réservés à la commune, LOGEO SEINE proposera lors des commissions d'attribution, des publics issus de listes territorialisées pour répondre aux publics fléchés par l'Etat et Action Logement,
 - Lors de la première mise en location, une réunion sera organisée avant livraison avec l'ensemble des partenaires pour échanger sur les enjeux spécifiques de l'opération et du territoire,
 - La commune possède déjà une liste de personnes susceptibles d'être intéressées par l'opération. Elle sera étudiée donc avec Logéo Seine afin de savoir si ces foyers seraient compatibles avec les critères d'attribution envisager et vérifier leur éventuelle inscription sur la liste prioritaire de l'Etat.

- ✚ La commune souhaite maîtriser l'entretien des espaces verts car elle a les compétences nécessaires pour le faire réaliser par ses agents communaux mais pour cela il sera demandé de paysager le terrain. L'entretien des espaces sera donc fait gratuitement par la commune.

- ✚ Au quotidien la gestion des locataires sera faite par Logéo Seine qui est assez optimiste car la résidence basée sur un modèle hybride accueillant des personnes autonomes qui ne générera pas plus de gestion que des logements classiques. A la seule différence qu'il y aura plus d'option au niveau de la salle où sera détaché un animateur et éventuellement un acteur de la communauté de commune pour y réaliser des activités.

- ✚ Logéo Seine envisage également de se faire accompagner par l'association « Réciprocité ». Toutefois leur partenariat pourrait avoir un certain coût et ainsi une répercussion sur les loyers ce qui ferait disparaître le bénéfice du logement social.

- ✚ Le niveau de charge reste encore à déterminer et d'envisager une adhésion possible au bénéfice de toute la commune.

- ✚ Il est demandé une attention particulière à la récupération des eaux pluviales

- ✚ Il va falloir retravailler avec l'architecte précisément les besoins de la salle et faire en sorte que l'on s'y sente « comme à la maison » c'est-à-dire qu'elle soit conçue dans des dimensions raisonnables. Pour cela un rendez-vous sera organisé dans le courant du mois de mai.

- ✚ Début mai Logéo Seine reviendra vers nous et nous indiquera précisément l'assiette foncière et recalculer un programme en fonction.

- ✚ Logéo Seine nous adressera également un dossier de délégation de maîtrise d'œuvre.

- ✚ Le permis de construire pourra être déposé avant la fin de l'année afin de maîtriser la réglementation thermique avant qu'une nouvelle réforme ne soit applicable.

APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Sous la Présidence de Mme Jocelyne DUCOUROY, doyen d'âge, le Compte administratif 2020 est approuvé à l'unanimité. Monsieur le Maire ne prend pas part au vote. Les résultats du Compte Administratif 2020 sont les suivants :

Fonctionnement :

- **Dépenses : 280 588.60 €**
 - 011 – Charges à caractères générale : 54 515.63 €
 - 012 – Charges de personnel et frais assimil : 133 616.43 €
 - 014 – Atténuation de produits : 14 465.00 €
 - 65 – Autres charges de gestion courante : 61 619.60 €
 - 66 – Charges financières : 7 641.13 €
 - 042 – Opé d'ordre transfert entre sections : 8 730.81 €

- **Recettes : 323 881.22 €**
 - 013 – Atténuation de charges : 1 761.35 €
 - 70 – Produits des services, domaine et vente : 9 535.58 €
 - 73 – Impôts et taxes : 181 109.00 €
 - 74 – Dotations subventions : 128 237.34 €
 - 75 – Autres produits de gestion courante : 3 237.95 €

- **Excédent de 43 292.62 €**
- **Report 002 : 257 668.08 €**
- **Total d'exécution de la section de fonctionnement en Excédent de 300 960.70 €**

Investissement :

- **Dépenses : 119 624.24 € :**
 - 106 - ACQUISITION MATERIEL : 2 268.92 €
 - 129 - LOGICIEL INFORMATIQUE : 1 058.87 €
 - 144 - AMENAGEMENT DE TERRAINS : 4 821.00 €
 - 158 - EFFACEMENT DES RESEAUX : 20 289.47 €
 - 16 Op financière – Emprunts et dettes : 29 115.00 €
 - 041 Op Patrimoniales : 62 073.35 €

- **Recettes : 80 464.85 € :**
 - 10 – Dotation fonds divers réserves : 9 519.69 €
 - 145 RENOVATION DE LA NEF : 141.00 €
 - 040 - Opé d'ordre transfert entre sections : 8 730.81 €
 - 041 - Opé Patrimoniales : 62 073.35 €

- **Déficit de : 39 159.39 €**
- **Report 001 : 174 253.33 €**
- **Total d'exécution de la section d'investissement en Excédent de 135 093.94 €**

Résultat global en excédent de 436 054.64 €

Les restes à réaliser : 170 632 €

Solde d'exécution Section Investissement antérieur : 174 253.33 €

Solde d'exécution Section Investissement de l'exercice : - 39 159.39 €

Résultat de clôture de l'exercice : **135 093.94 €**

Solde d'exécution cumulé Section Investissement : **- 35 538.06 €**

Considérant le rapport de présentation exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

Nombre de voix pour : 11 Nombre de voix contre : 0 et Nombre d'abstentions : 0

- **D'approuver** le Compte Administratif 2020

AFFECTATION DES RESULTATS

RESULTAT INVESTISSEMENT DONT R. A REALISER : - 35 538.06 €

Résultat de fonctionnement à affecter : **300 960.70 €**

Résultat de l'exercice : 43 292.62 €

002 Précédent : 257 668.08 €

Couverture du besoin de financement de la Section d'Investissement (Titre au 1068) : **35 538.06 €**

Report au 001 - Budget à voter : €

Report au 002 sauf si < au 1068 : **265 422.64€**

A reprendre au BP N+1 :

R_002 : 265 422.64 €

R_001 : 135.093,94 €

R_1068 : 35 538.06 €

Au 001, c'est 135.093,94 € en recettes d'investissement. Et le report des RAR sur chacune des lignes (170.632 € en dépenses) donnent au final un besoin de financement de 35.538,06 € (titre au 1068).

Il ne faut pas inscrire 35.538,06 € au 001 dépenses.

Considérant le rapport de présentation exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

Nombre de voix pour : 11 Nombre de voix contre : 0 et Nombre d'abstentions : 0

- **D'affecter** les résultats suivants :
 - Article R_002 : 265 422.64 €
 - Article R_001 : 135.093,94 €
 - Article R 1068 : 35 538.06 €

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexés ;

Considérant le rapport de présentation exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

Nombre de voix pour : 11 Nombre de voix contre : 0 et Nombre d'abstentions : 0

- **Déclarer** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

BUDGET PRIMITIF 2021 Le Conseil Municipal décide de voter le budget primitif 2021 selon les chapitres suivants :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Propositions Globales
011 - Charges à caractère général	228 305 €
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	38 000 €
61 - SERVICES EXTERIEURS	178 655 €
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	11 450 €
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	200 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	149 350 €
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	2 100 €
64 - CHARGES DE PERSONNEL	147 250 €
014 - Atténuations de produits	15 465 €
65 - Autres charges de gestion courante	79 600 €
66 - Charges financières	6 967 €
68 - Dotation Provisions semi-budgétaires	120 €
022 - Dépenses imprévues	20 000 €
Total dépenses réelles	499 807 €
Total dépenses d'ordre	97 073 €
Total dépenses de fonctionnement	596 880 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Propositions Globales
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	8 524 €
73 - Impôts et taxes	176 734 €
74 - Dotations, subventions et participations	136 200 €
75 - Autres produits de gestion courante	2 000 €
013 - Atténuations de charges	8 000 €
002 - Excédent de fonctionnement reporté	265 422 €
Total recettes réelles	596 880 €
Total recettes de fonctionnement	596 880 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Reports	Propositions Globales
16 - Emprunts et dettes assimilés		51 742 €
Total dépenses réelles hors opérations		51 742 €
106 - ACQUISITION MATERIEL		2 000 €
129 – LOGICIEL INFORMATIQUE		1 500 €
141 – ROUTES COMMUNALES		0 €
144 – AMENAGEMENT DE TERRAINS		2 000 €
158 - EFFACEMENT DE RESEAUX	170 632	50 831 €
Total dépenses opérations d'invest.		226 963 €
Total dépenses d'ordre		126 848 €
Total dépenses d'investissement		405 553 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Reports	Propositions Globales
001 – Excédent d'investissement reporté		135 094 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves		46 538 €
Total recettes réelles hors opérations		181 632 €
Total recettes opérations d'invest.		0 €
Total recettes d'ordre		223 921 €
Total recettes d'investissement		405 553 €

Considérant le rapport de présentation exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, décide :

Nombre de voix pour : 11

Nombre de voix contre : 0 et Nombre d'abstentions : 0

➤ **APPROUVE** Le Budget Primitif 2021

AMORTISSEMENTS DES TRAVAUX EFFACEMENT DES RESEAUX RUE DU PETIT PONT DOSSIER M1352

Les travaux concernant les ouvrages de génie civil de télécommunication restent propriété d'Orange et ne doivent pas entrer dans le patrimoine de la commune, ils doivent être imputés au 2041582 puis être amortie en N+1 dont la durée est de 15 ans maximum

Le Montant de participation de la commune des ouvrages de génie civil de télécommunication pour l'opération d'effacement de la rue du petit pont s'élève à 14 569 €

Au vu de la somme il est proposé au conseil municipal d'amortir la somme sur 15 ans.

Considérant le rapport de présentation exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

Nombre de voix pour : 11 Nombre de voix contre : 0 et Nombre d'abstentions : 0

- **D'Amortir** la somme de 14 569 € sur 15 ans
- **D'inscrire** au 6811-042 et au 20841582-040 la somme de 971.26 au Budget à compter de 2022 jusqu'en 2037.

CARTOGRAPHIE DE LA FIBRE

Monsieur Le Maire présente la cartographie prévisionnelle du déploiement de la fibre optique qui est prévu courant du premier semestre 2021.

DEMANDE D'ADHESION AU SDE76 DE LA COMMUNE DE SAINT-VALERY-EN-CAUX

VU :

- la délibération 2020-09-25/61 de la commune de Saint-Valery-en-Caux du 25 septembre 2020 demandant l'adhésion au SDE76,
- la délibération 201118-32 du 18 novembre 2020 par laquelle la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre accepte d'étendre son périmètre d'adhésion au SDE76 à la commune de Saint-Valery-en-Caux,
- la délibération du 18 février 2021 du SDE76 acceptant cette adhésion,

CONSIDÉRANT :

- que l'adhésion n'est possible qu'avec l'accord de l'assemblée du SDE76 et de ses adhérents dans les conditions de majorité requises,
- que la consultation de la CDCI n'est pas requise,
- que chaque adhérent disposera d'un délai de trois mois à compter de la notification par le SDE76 de sa délibération pour se prononcer à son tour sur l'adhésion envisagée (à défaut de délibération dans ce délai, sa décision sera réputée FAVORABLE) et qu'il convient donc de consulter les adhérents du SDE76 à un moment propice aux réunions des conseils municipaux,
- que la commune a délibéré pour transférer au SDE76 les contrats de distribution électrique et gazière, les redevances des contrats de concessions, la redevance d'occupation du domaine public occupé par le réseau électrique, la TCCFE, soit entre 95 et 105 000 euros par an,
- que le volume de travaux demandé par la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre sera identique après adhésion de la commune de Saint-Valery-en-Caux, ce qui permet au SDE76 d'assurer le financement des travaux et la charge de travail,
- qu'il n'y a pas d'emprunts communaux à reprendre,
- que la commune sera membre de la CLÉ 5.

Considérant le rapport de présentation exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

Nombre de voix pour : 11 Nombre de voix contre : 0 et Nombre d'abstentions : 0

- **ACCEPTÉ** l'adhésion de la commune de Saint-Valery-en-Caux au SDE76 et **ACCEPTÉ** d'étendre le périmètre de l'adhésion de la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre à la commune de Saint-Valery-en-Caux

DIVERS

Fermeture de la Maire pendant les vacances scolaires soit le **Vendredi 23 Avril 2021**

- Réparation de l'horloge de l'église prévue la semaine prochaine
- L'élagage : de nouveaux courriers vont être refait
- Monsieur le Maire montre les photos du rendu de l'éclairage de la mairie
- Installation d'un muret avec un claustra afin d'installer un local poubelle rue du petit pont

Quelle organisation prévue pour les manifestations à venir :

- ✚ Pour les encombrants M. Petit se rapproche des services rudologie de la com com pour savoir si cela est toujours possible